

## Frais Assurance Vie - Cristalliance Avenir Capi PM

Montant minimal de versement initial

100 000 €

Frais annuels		
<b>Frais de gestion du contrat</b>		
Frais des supports		
Support fonds euros	N/A	frais maximal
Support unités de compte	1,00%	frais maximal
Gestion pilotée (1)	N/A	% supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage (2)	N/A	% supplémentaire
Gestion profilée (3)	N/A	% supplémentaire
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>		
1/ Gestion libre		
Fonds actions (4)	2,84%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions (5)</i>	0,92%	
Fonds obligations	1,58%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,49%	
Fonds immobilier (6)	3,26%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,64%	
Fonds diversifiés	2,41%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,82%	
Fonds de capital investissements (7)	0%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0%	
Produits structurés (8)	0%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0%	
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion pilotée (1)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Mandat d'arbitrage (2)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Gestion profilée (3)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
<b>Autres frais annuels</b>		
frais forfaitaires	N/A	
frais proportionnels	N/A	
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>		
Frais sur versement	4,80%	
Frais de changement de modes de gestion	N/A	
Frais d'arbitrage		
proportionnels ou forfaitaires	1,00%	
nombre d'arbitrages gratuits par an	1	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A	
Frais sur les versements de rentes	N/A	
Frais de rachat	N/A	

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

- (1) La répartition de l'investissement évolue en fonction du temps, de l'âge et du profil de risque de l'investisseur
- (2) L'investisseur donne mandat à Suravenir pour sélectionner à sa place, selon le profil de gestion choisi, les supports d'investissement du contrat et leur répartition
- (3) Gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement du contrat, selon l'orientation de gestion choisie par l'investisseur
- (4) Inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs
- (5) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos
- (6) Inclut les OPCI, les SCPI et les SCI
- (7) Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FPCI
- (8) Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées